

TECHNICIEN(NE) BUREAU D'ETUDES

Description du métier

A partir du dossier de présentation/cahier des charges fourni par l'architecte d'intérieur (interne ou externe à l'entreprise) ou du chargé d'affaires/commercial, le technicien bureau d'études est en charge de l'étude technique et de l'élaboration du dossier d'exécution nécessaire à la réalisation du projet d'agencement et d'aménagements intérieurs pour une clientèle de professionnels ou collectivités.

Il intervient en prenant en compte des solutions retenues par le client, des contraintes réglementaires et de normes, du budget et des délais prévus.

Il assure un soutien technique auprès des équipes intervenantes dans le chantier.

Activités associées

- Analyse approfondie du dossier de présentation/cahier des charges (ou d'appel d'offres dans certains cas).
- Etudes techniques et propositions de solutions techniques ou d'amélioration si besoin.
- Elaboration et transmission du dossier d'exécution et des plans nécessaires au chantier.
- Soutien technique aux équipes.
- Rédaction de comptes rendus concernant les différents projets achevés ou en cours.

A noter : Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, le technicien bureau d'études peut également assurer les activités d'analyse des besoins du client, la création et la représentation de projet d'aménagement à l'aide de logiciel de DAO se rapprochant ainsi des activités de l'architecte d'intérieur.

Autres appellations du métier

- Technicien bureau d'études en agencement d'intérieur
- Technicien d'études en agencement
- Chef de projet agencement & Design d'espaces
- Dessinateur bureau d'études Agencement

Accès au métier, formations

Profil recherché :

- Bac+2 à master en design d'espace, architecture intérieure, école d'Ingénieur, école spécialisée dans le domaine de la conception ou éventuellement du bâtiment.
- La durée de l'expérience requise varie en fonction du niveau de formation du candidat au poste.
- La maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de DAO est exigée et en complément les logiciels pour la gestion des phases de réalisation peuvent être requis.
- Formations (liste non exhaustive) :
- BTS Design d'Espace
- Licence Professionnelle – Agencement (bac+3)
- Diplôme d'études supérieures d'arts appliqués mention espace (bac+4)
- Diplôme national supérieur d'expression plastique option design (bac +5)

Relations fonctionnelles internes /externes

En interne : Il intervient sous la responsabilité du responsable/directeur du bureau d'études ou du dirigeant de l'entreprise. Il est en relation avec les différents intervenants dans le projet : Architecte d'intérieur, chargé d'affaire, concepteur ou commercial.

En externe : Il est en relation avec la clientèle, les fournisseurs, sous-traitants.

Mobilité professionnelle

Avec l'expérience, il peut évoluer vers des fonctions de chef de projet ou de responsable de bureau d'étude ou en tant qu'indépendant.

Il peut se spécialiser et s'orienter vers des métiers de création (design) ou d'architecture d'intérieur ou encore des métiers plus techniques dans la production.

TECHNICIEN(NE) BUREAU D'ETUDES

Compétences

RÉALISER L'ÉTUDE TECHNIQUE D'UN PROJET D'AGENCEMENT ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS

- Analyser précisément le cahier des charges (dimensions, contraintes techniques et réglementaires...).
- Rechercher les informations nécessaires à la bonne appréhension du projet et des attentes client.
- Etudier la conception de l'ensemble à partir des informations techniques, plans ou croquis fournis par l'architecte (ou le chargé d'affaires).
- Analyser les contraintes de toutes natures pour le projet : techniques, organisationnelles, réglementaires.
- Réaliser un relevé de mesures, métrer si besoin.
- Vérifier la faisabilité technique du projet en respectant les normes techniques et de sécurité.
- Proposer des solutions techniques, valoriser ces propositions par la réalisation de plans en 3D, visite virtuelle...

PARTICIPER A L'ELABORATION DU DEVIS D'UN PROJET D'AGENCEMENT ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS

- Définir avec le commercial/le chargé d'affaires (ou l'architecte) et les fournisseurs les moyens nécessaires, le mobilier, les matériaux...
- Réaliser les calculs nécessaires pour le chiffrage du devis.
- Proposer des améliorations pour gagner en délais et coût.

PRÉPARER LE DOSSIER D'EXÉCUTION

- Réaliser les éléments nécessaires à chaque étape de la réalisation : les plans (DAO ou CAO), intégration des cotes et détails techniques, nomenclature des composants et des matériaux, schémas et dessins illustrant les procédés d'exécution...
- Transmettre le dossier d'exécution, les plans définitifs
- Intégrer dans le dossier et/ou les plans, les mises à jour liées à l'évolution du chantier.

INTERVENIR EN SOUTIEN AUPRES DES EQUIPES DANS LA PHASE D'EXECUTION DU PROJET

- Répondre aux questions techniques, conseiller.
- Participer à la résolution des problèmes et proposer des solutions techniques
- Participer au suivi et au contrôle de la bonne exécution des travaux.
- Participer, le cas échéant, au contrôle de la réception du chantier.

GERER SES ACTIVITÉS

- Produire les comptes rendus nécessaires.
- Archiver les projets, la documentation.
- Effectuer une veille sur ses connaissances en matière réglementaire et normative, sur les évolutions techniques et technologiques, matériaux, mobiliers, sur l'actualité du secteur...
- Rendre compte de l'avancement de ses activités.

Facteurs d'évolution du métier

L'aménagement des espaces de bureau est aujourd'hui un facteur-clé de la qualité de vie au travail. Dans les entreprises, petites ou grandes, du secteur privé ou public, le sujet de l'aménagement du cadre de vie des organisations participe à la stratégie d'entreprise.

La conception du travail change, de nouvelles tendances d'organisations spatiales du travail apparaissent. Le mobilier de bureau se réinvente et s'adapte à ces nouvelles formes du travail. Ce qui laisse de nombreux champs de possibilité aux techniciens bureau d'études.

Ce métier doit également de plus en plus intégrer des compétences permettant à l'entreprise qui l'emploie de se différencier, de valoriser le projet et faciliter le client à se projeter : réalisation de plans 3D, des visites virtuelles 3D VR...

Code ROME

F1102 Conception - aménagement d'espaces intérieurs